

PREAMBULE

Ce document complète le protocole sanitaire concernant la reprise d'activités à Bonjour Minuit. Il vise à encadrer la reprise de l'activité de répétitions dans les studios.

Toute personne morale ou physique bénéficiant d'une mise à disposition de l'équipement de Bonjour Minuit s'engage à respecter ce protocole. Les mesures individuelles et organisationnelles d'hygiène en situation de pandémie ne doivent pas être considérées comme de simples recommandations mais bien d'exigences et de consignes que les bénéficiaires doivent appliquer. Tout manquement à ces consignes pourra entraîner la fin de la mise à disposition de l'équipement.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Il est recommandé de ne pas serrer de main ou embrasser, d'éviter de se toucher le visage, d'éviter les interactions non-nécessaires ; de même, il faut limiter le prêt de matériel. Les mesures barrières sont nécessaires et appliquées au sein de Bonjour Minuit, à savoir éternuer dans son coude, se laver les mains avant de boire/manger/fumer et privilégier les réunions à l'air libre, en respectant à chaque moment une distanciation d'1 mètre minimum.

RESERVATIONS

L'accès au studio est réservé exclusivement aux adhérent·e·s de Bonjour Minuit. Les artistes doivent effectuer les réservations uniquement par mail ou téléphone, au minimum 48 heures à l'avance. Afin de limiter les rencontres entre les différents groupes, des créneaux fixes de 2 heures, sur des horaires décalés, seront proposés par le·la régisseur·se des studios au moment de la réservation.

Afin de préparer au mieux la venue des groupes, la liste exhaustive du matériel demandé doit être fournie au·à le·la régisseur·se des studios au moins 24 heures avant la répétition. Tout matériel non demandé en amont ne pourra être mis à disposition durant la répétition. Le règlement des heures consommées en dehors de forfaits doit être effectué par une carte bancaire unique.

ACCUEIL

L'accès aux studios de répétitions se fait par la porte des studios, située à l'arrière du bâtiment. Tous les lieux d'attente au sein du bâtiment sont supprimés, il n'est donc plus possible d'attendre dans le hall ou les couloirs : veuillez arriver à l'heure précise de votre répétition.

Pour éviter les risques de contamination et de propagation du virus, la nourriture et les boissons sont interdites dans l'ensemble de la structure. L'accès aux toilettes est autorisé exclusivement dans la partie administrative du bâtiment, avec l'obligation de se laver les mains à l'entrée ainsi qu'à la sortie. Des lingettes jetables sont mises à disposition des artistes dans ces sanitaires.

L'espace détente étant supprimé, les pauses s'effectuent dans le patio, dont l'accès se situe au niveau des loges. Les masques sont obligatoires à l'extérieur du studio de répétition.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition au niveau de l'entrée des studios et du patio.

Les consignes principales de ce protocole sont affichées pour rappel sur les portes des studios.

BONJOUR MINUIT

PASS SANITAIRE

Comme l'exige la loi, le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux studios de répétitions. Il se présente sous forme d'un QR code.

Un pass sanitaire valide c'est :

- > un test négatif datant de moins de 72h au moment de votre arrivée
- > un certificat de vaccination complète

Le QR code sera contrôlé par le/la régisseur·se des studios au moyen de l'application TAC Verif. Celle-ci a été validée par la CNIL et ne laisse apparaître que les informations suivantes : Prénom, Nom et validité ou non du pass. Aucune autre information ne sera communiquée au/à la régisseur·se des studios et aucune ne sera stockée.

REPETITIONS

La jauge maximale d'occupation des studios est de 5 personnes dans les studios violet et orange et de 2 personnes dans le studio vert, les accompagnant·e·s sont interdit·e·s. Dans les studios, les musicien·ne·s doivent respecter une distanciation de 2 mètres.

Les ventilateurs sont interdits dans les studios.

Les musicien·ne·s doivent privilégier leur backline personnel (amplis, micros, câbles instruments, etc.), de même, les batteur·s·es doivent apporter leurs baguettes, caisse-claire et cymbales.

Si le groupe ne possède pas de micro chant, une mise à disposition sera possible si demandée en amont (cf. « RESERVATIONS »). Avant l'arrivée des artistes, des bonnettes seront installées sur ces micros, puis lavées après chaque utilisation.

Le matériel de Bonjour Minuit est stocké dans une pièce à part, accessible seulement par le personnel de la structure.

Le raccord au système son ainsi que ses réglages sont exclusivement réservés au personnel de Bonjour Minuit. Chacun·e est responsable de l'installation et la désinstallation de son propre matériel, en adaptant le plan de scène aux mesures barrières. Du matériel de désinfection est mis à votre disposition dans les studios.

Nous comptons sur vous pour :

- Désinfecter le studio avec le matériel laissé à cet effet, en insistant sur toutes les surfaces de contact (poignées de porte, interrupteurs, boutons et réglages d'amplis, batteries, ...)
- Déposer les éléments jetables liés au nettoyage (mouchoirs, lingettes...) dans la poubelle prévue à cet effet dans le hall des studios

La désinfection et l'aération du studio sont assurées par le/la régisseur·se des studios entre deux créneaux de répétition.

Fait à Saint-Brieuc le

Bonjour Minuit

Le bénéficiaire